



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 20 janvier 2009, à 17 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Gérard Landry	Marc Simoneau
Louise Lapointe	Jacques Teasdale
Lisette Lepage	Denise Tremblay Blanchette
André Letendre	Denise Trudel
Anne Létourneau	Marie France Trudel
Alain Loubier	Jérôme Vaillancourt
Pierre Maheux	Conrad Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur
Monsieur le conseiller Steeve Verret

À 17 h 38, monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CV-2009-0055 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 20 janvier 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Demande de suspension de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Beaulieu,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est proposé de suspendre la séance, pour une durée de quinze (15) minutes. Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil s'ils consentent à cette suspension. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande. Il est 17 h 40.

Reprise de la séance

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, constate que le quorum est atteint et déclare la reprise de la séance. Il est 17 h 55.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Gérard Landry	Marc Simoneau
Louise Lapointe	Jacques Teasdale
Lisette Lepage	Denise Tremblay Blanchette
André Letendre	Denise Trudel

Anne Létourneau
Alain Loubier
Pierre Maheux

Marie France Trudel
Jérôme Vaillancourt
Conrad Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur
Monsieur le conseiller Steeve Verret

CV-2009-0056 Modification à la Politique de déneigement - TP2009-005

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter la politique de déneigement, révisée en date du 20 janvier 2009, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, d'un tableau intitulé : « Déneigement des trottoirs selon la politique de déneigement de 2006 et celle de 2008 ».

À 18 h 38, madame la conseillère Francine Bouchard et messieurs les conseillers Pierre Blouin, André Demers, Paul Shoiry, Jacques Teasdale et Jérôme Vaillancourt quittent définitivement la séance.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0057 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la politique de déneigement - TP2009-005

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la politique de déneigement, révisée en date du 20 janvier 2009, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0058 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le déneigement relativement au déneigement de certains trottoirs, R.A.V.Q. 435 - TP2009-007**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le déneigement relativement au déneigement de certains trottoirs*, R.A.V.Q. 435.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0059 **Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement du réseau artériel et des réseaux locaux, sur l'harmonisation des règles et sur les normes minimales de gestion de ces réseaux relativement au déneigement de certains trottoirs, R.V.Q.1460 - TP2009-006 (Ra-1446)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le déneigement du réseau artériel et des réseaux locaux, sur l'harmonisation des règles et sur les normes minimales de gestion de ces réseaux relativement au déneigement de certains trottoirs* afin de prévoir que les trottoirs déneigés pendant la saison hivernale 2006-2007 soient déneigés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Demande de suspension de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est proposé de suspendre la séance, pour une durée de cinq (5) minutes. Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil s'ils consentent à cette suspension. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande. Il est 18 h 45.

Reprise de la séance

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, constate que le quorum est atteint et déclare la reprise de la séance. Il est 18 h 50.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Patrick Paquet
Carole Bégin-Giroux	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
Gérard Landry	Ginette Picard-Lavoie
Louise Lapointe	Marc Simoneau
Lisette Lepage	Denise Tremblay Blanchette
André Letendre	Denise Trudel
Anne Létourneau	Marie France Trudel
Alain Loubier	Conrad Verret
Jean-Marie Matte	

Sont également présents: M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller Pierre Blouin
Madame la conseillère Francine Bouchard
Monsieur le conseiller André Demers
Monsieur le conseiller Raymond Dion
Monsieur le conseiller Michel Fecteau
Madame la conseillère Anne Guérette
Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur
Monsieur le conseiller Pierre Maheux
Monsieur le conseiller Gilles Marcotte
Monsieur le conseiller Ralph Mercier
Monsieur le conseiller Gérald Poirier
Monsieur le conseiller Paul Shoiry
Monsieur le conseiller Jacques Teasdale
Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt
Monsieur le conseiller Steeve Verret

Reprise de la période de questions des citoyens

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 18 h 51, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh